



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le **25 JUL. 2016**

Service du développement durable des territoires  
et des entreprises

Pôle évaluation environnementale  
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1172-16

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**  
**sur le projet intitulé « Franchissement des voies ferrées - ZAC Gare Ardoines » situé sur la**  
**commune de Vitry-sur-Seine dans le département de Val-de-Marne dans le cadre de la**  
**procédure de déclaration de projet**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 20 mai 2016 pour avis sur le projet, présenté par l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont, du franchissement des voies ferrées (ZAC Gare Ardoines) situé sur la commune de Vitry-sur-Seine (94), dans le cadre de la procédure de déclaration de projet.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,  
Le directeur régional et interdépartemental de  
l'Environnement et de l'Énergie

p.o

La directrice adjointe

  
Claire GRISEZ



Certificat FR015650-2  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)